

BAYEUX INTERCOM
Communauté de communes

COMPTE RENDU
de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du Jeudi 11 Juillet 2019

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Date de convocation : 2 juillet 2019

Aujourd'hui onze juillet deux mille dix-neuf,

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, à la Salle des Assemblées, à vingt heures trente après les convocations voulues par la loi sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Président.

Etaient présents : M. Patrick GOMONT, Président (**Bayeux**) – M. Jean-Marc DELORME – M. Loïc JAMIN – M. Arnaud TANQUEREL (**Bayeux**) – Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**) – M. Rémi FRANÇOISE (**Vienne-en-Bessin**).

M. Michel LETOUZEY (**Arganchy**) – M. Denis ENEE (**Barbeville**) – Mme Céline CADET – Mme Christine DELECROIX – Melle Françoise JEAN-PIERRE – M. Philippe LAULHE – M. David LEMARESQUIER – M. Jean LEPAULMIER – Mme Monique PERIAUX – Mme Lydie POULET – Mme Chantal ROVARC'H – Mme Marie-Madeleine THOMAS (**Bayeux**) – M. Jacky FAUVEL (**Campigny**) – M. Gérard ICHMOUKAMETOFF (**Chouain**) – M. Fernand PORET (**Commes**) – M. Jean OBLIN (**Cottun**) – M. Christian FREMY (**Cussy**) – M. Claude LEMIERE (**Ellon**) – M. Jean SCHMIT (**Juaye-Mondaye**) – M. Yves LEGUILLOIS (**Le Manoir**) – M. Roland TIRARD (**Longues-sur-Mer**) – M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) – M. Pierre-Albert CAVEY (**Port-en-Bessin – Huppain**) – Mme Françoise MARIE (**Ryes**) – M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Hors**) – M. Eric FOUCHER – Mme Nelly RAFFIN – M. Daniel COTIGNY (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Christophe BREIGAT (**Tracy-sur-Mer**) – Mme Sylvie BOUST (**Vaux-sur-Seulles**).

Pouvoirs : Mme Yvette JEANNE (**Agy**) donne pouvoir à M. Jacky FAUVEL (**Campigny**) – M. Patrick JARDIN (**Arromanches-les-Bains**) donne pouvoir à Mme Françoise MARIE (**Ryes**) – Mme Béatrice COSTE (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Monique PERIAUX (**Bayeux**) – M. Patrick CREVEL (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Arnaud TANQUEREL (**Bayeux**) – M. Jean-Luc HAMON (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Marie-Madeleine THOMAS (**Bayeux**) – M. Philippe BOUILLON (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Jean-Marc DELORME (**Bayeux**) – Mme Nathalie LAFONT (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Philippe LAULHE (**Bayeux**) – M. Hugo GUILLOCHIN (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Chantal ROVARC'H (**Bayeux**) – Mme Huguette AUTIN (**Port-en-Bessin – Huppain**) donne pouvoir à M. Pierre-Albert CAVEY (**Port-en-Bessin – Huppain**) – Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) donne pouvoir à M. David LEMARESQUIER (**Bayeux**) – M. Gérard MANACH (**Subles**) donne pouvoir à M. Claude LEMIERE (**Ellon**) – M. Gilles MOULIN (**Sully**) donne pouvoir à M. Patrick GOMONT (**Bayeux**).

Absents excusés : Mme Christelle BASLEY (**Bayeux**) – Mme Michèle MOUCHEL (**Bayeux**) – M. Cédric CAHU (**Sommervieu**).

Absents excusés remplacés : M. Bruno RUSSEIL remplacé par M. Hubert JEANNE (**Esquay-sur-Seulles**) – M. Nicolas GUILLOT remplacé par M. Sébastien BERARD (**Nonant**) – M. Bernard KERMOAL remplacé par Mme Florence BATREL (**Saint-Côme-de-Fresné**).

Absents : M. Serge MICHELINI – M. Jean-Marie SERONIE – M. Justin BRIANE – Mme Carine BIONHETET – Mme Adélaïde LIEVENS (**Bayeux**) – M. Serge MARTIN (**Condé-sur-Seulles**) – M. Christophe LE MONNIER (**Magny-en-Bessin**) – M. Patrice FOLLIOU (**Manvieux**) – M. François de BOURGOING (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Gilbert MICHEL (**Ranchy**) – M. Daniel SIMEON (**Saint-Martin-des-Entrées**) – M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Guillaume GAUTIER-LAIR (**Vaucelles**).

Secrétaire de séance : M. Denis ENEE

Secrétaires auxiliaires : M. Erwan GOUEDARD et M. Didier COENE

Le compte rendu du conseil du 23 mai 2019 a été adopté.

N° 01

OBJET : Travaux – Acquisition d'une partie de la parcelle AM n° 167 située à Port-en-Bessin – Huppain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AM n° 167 d'une surface d'environ 230 m² (sous réserve du document d'arpentage) située impasse des Macareux à Port-en-Bessin appartenant à la SAS PIERCAN, à l'euro symbolique ;
- **D'autoriser** le Président ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte à intervenir, lequel sera reçu par Maître RAUX, notaire à Bayeux.

N° 02

OBJET : Enseignement – Avenant à la convention portant délégation partielle de compétence en matière d'organisation de services de transport scolaire du 1^{er} degré entre la Région Normandie et la Communauté de communes Bayeux intercom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'avenant à la convention portant délégation partielle de compétence en matière d'organisation de services de transport scolaire du 1^{er} degré entre la Région Normandie et la Communauté de Communes Bayeux intercom, joint en annexe ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit avenant.

N° 03

OBJET : Enseignement – Financement des écoles privées – Année civile 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité, Mesdames Nelly RAFFIN et Yvette JEANNE ainsi que Messieurs Jacky FAUVEL, Gérard ICHMOUKAMETOFF, Jean OBLIN, Claude LEMIERE, Hubert JEANNE, Gilles ISABELLE, Sébastien BERARD, Daniel COTIGNY et Gérard MANACH ayant voté contre, **décide** :

- **D'approuver** le financement des écoles privées pour l'année 2019 tel qu'indiqué dans le corps de la délibération ;
- **De dire** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6558 du Budget Principal de l'exercice 2019 ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 04

OBJET : Enseignement – Participation des communes hors Bayeux Intercom aux frais de fonctionnement des écoles publiques de la communauté – Année civile 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De fixer** la participation 2019 pour les enfants domiciliés hors Bayeux Intercom à **1 121 €** pour un élève fréquentant une école maternelle publique et **400 €** pour un élève fréquentant une école élémentaire publique.
- **De réclamer** les participations à terme échu en fonction des trimestres selon la présence effective des enfants telle que précisé dans le corps de la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 05

OBJET : Enseignement – Participation des familles aux tarifs « restauration scolaire », « accueils périscolaires » et « étude surveillée » organisés par Bayeux Intercom. Année scolaire 2019-2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver la participation des familles aux tarifs** des accueils périscolaires matin et soir, restauration et étude surveillée organisés par Bayeux Intercom tels que définis dans les tableaux présentés dans le corps de la présente délibération.
- **De fixer** leur mise en œuvre à compter du 2 septembre 2019 ;
- **De dire** que toute nouvelle activité qui se mettrait en œuvre pendant l'année scolaire se verrait appliquer la présente tarification ;
- **D'inscrire** les recettes correspondantes au budget principal des exercices 2019 et 2020 ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 06

OBJET : Défense Incendie – Attribution de l'Accord Cadre portant Création d'ouvrages de défense incendie sur le territoire de Bayeux Intercom – Programme 2019-2020-2021 & du Marché Subséquent n° 1 – Programme 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'attribuer** l'accord cadre relatif à la Création d'ouvrages de défense incendie sur le territoire de Bayeux Intercom – Programme 2019-2020-2021, conformément au corps de la délibération ;
- **D'attribuer** le marché subséquent n° 1 – Programme de travaux 2019, conformément au corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les pièces des marchés.

N° 07

OBJET : Assainissement – Travaux – Marché relatif à la création d'un réseau d'assainissement collectif des eaux usées – Esquay-sur-Seulles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'attribuer** le marché relatif à la création d'un réseau d'assainissement collectif des eaux usées – Esquay-sur-Seulles – Lot 1 : réseaux de collecte et de transfert, conformément au corps de la délibération ;
- **D'attribuer** le marché relatif à la création d'un réseau d'assainissement collectif des eaux usées – Esquay-sur-Seulles – Lot 2 : construction d'un poste de refoulement de transfert, conformément au corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les pièces des marchés.

N° 08

OBJET : Développement Economique – Subventions 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'attribution de subventions aux associations selon l'exposé ci-dessus pour l'année 2019 ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les conventions.

N° 09

OBJET : Développement Economique – Modification de la précision de l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la définition de l'intérêt communautaire telle que rédigée ci-dessus en matière de politique locale de commerce et de soutien aux activités commerciales ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 10

OBJET : Développement Economique – Modification du Régime d'Aide à l'Investissement Immobilier des Entreprises – Avenant n° 2 à la convention de délégation de compétences d'octroi des aides de Bayeux Intercom au Conseil Départemental du Calvados du 12 octobre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les modifications telles qu'exposées ci-dessus à la convention de délégation en date du 12 octobre 2017 conclue avec le Département ;
- **D'approuver** les modifications au règlement général du régime d'aide de Bayeux Intercom dont la version définitive est jointe à la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'avenant n° 2 à la convention du 12 octobre 2017 et ses annexes.

N° 11

OBJET : Développement Touristique – Attribution de subventions (Evènements d'intérêt communautaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'attribution d'une subvention :
 - o de 5 000 euros à la mairie de Bayeux et la mairie de Port en Bessin – Huppain ;
 - o de 10 000 euros à la mairie d'Arromanches-les-Bains ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 12

OBJET : Aménagement du Territoire, OPAH et SIG – Subventions complémentaires à l'aide de l'ANAH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'accorder**, dans le cadre de l'O.P.A.H Bayeux Intercom, une participation financière pour les opérations citées ci-dessous, d'un montant maximum de :
 - o **500 € au titre de la précarité énergétique par dossier :**
 - A M. et Mme LEMIERE Marcel, pour l'opération sise à PORT EN BESSIN HUPPAIN, 4 Rue de Dunkerque concernant des travaux d'économie d'énergie (pompe à chaleur avec ECS) pour un montant de 11 875 € HT ;
 - à Mme LEFAUCHEUX Liliane, pour l'opération sise à PORT EN BESSIN HUPPAIN, 2 Rue de la Corderie concernant des travaux d'économie d'énergie (pompe à chaleur avec ballon tampon) pour un montant de 10 468 € HT ;
 - à Mme GODEY Isabelle, pour l'opération sise à SOMMERVIEU, 6 Chemin de la Maison Blanche concernant des travaux d'économie d'énergie (pompe à chaleur et vmc hygro B) pour un montant de 13 492 € HT ;
 - à M. et Mme LECHEVALLIER Philippe, pour l'opération sise à BAYEUX, 8 Rue Georges Bizet concernant des travaux d'économie d'énergie (chaudière, radiateurs, isolation et menuiseries) pour un montant de 20 881 € HT ;
 - à M. et Mme BENARD Jacky, pour l'opération sise à JUAYE MONDAYE, Les Fieffes concernant des travaux d'économie d'énergie (menuiseries, isolation, vmc) pour un montant de 37 499 € HT ;
 - à M. et Mme KACEM WARDA, pour l'opération sise à SAINT VIGOR LE GRAND, 28 Impasse du Moulin de la Rivière concernant des travaux d'économie d'énergie (Isolation, changement de la chaudière, menuiseries et vmc) pour un montant de 58 403 € HT ;
 - à M. et Mme GUEGUEN Philippe, pour l'opération sise à PORT EN BESSIN HUPPAIN, 17 Le Haut de la Côte concernant des travaux d'économie d'énergie (Chauffage électrique et isolation) pour un montant de 14 770 € HT ;
 - à M. et Mme LAGARDE Denis, pour l'opération sise à BAYEUX, 1 Rue François Léonor Doucet concernant des travaux d'économie d'énergie (chaudière à condensation, vmc hygro B et radiateurs) pour un montant de 6 764 € HT ;
 - à M. et Mme LELANDOIS Dimitry, pour l'opération sise à SAINT VIGOR LE GRAND, 22 Rue René Bazin concernant des travaux d'économie d'énergie (pompe à chaleur avec ECS et menuiseries) pour un montant de 35 325 € HT ;
 - à M. VALLIER Denis et Mme FARGIER Aurélie, pour l'opération sise à AGY, 3 Allée du Clos des Armes concernant des travaux d'économie d'énergie (chaudière à gaz à condensation et vmc) pour un montant de 7 998 € HT ;
 - à Mme LEGRAVEREND Martine, pour l'opération sise à SOMMERVIEU, 2 Rue des Sources concernant des travaux d'économie d'énergie (chaudière à gaz et menuiseries) pour un montant de 10 743 € HT ;
 - à M. et Mme PARRAIN SARAH, pour l'opération sise à BAYEUX, 6 Rue de la Gambette concernant des travaux d'économie d'énergie (Isolation, menuiseries et vmc hygro B) pour un montant de 35 717 € HT ;
 - à M. et Mme FOLLIOU Hubert, pour l'opération sise à SOMMERVIEU, 5 Place de l'Orangerie concernant des travaux d'économie d'énergie (pompe à chaleur avec ECS) pour un montant de 7 969 € HT ;
 - à M. et Mme COURCELLE Jacky, pour l'opération sise à BAYEUX, 13 Rue Louis Aragon concernant des travaux d'économie d'énergie (Chaudière, isolation, menuiseries) pour un montant de 31 738 € HT ;
 - o **1 235 € au titre d'aide à l'autonomie répartis comme suit:**
 - 513 € à Mme BOURDELLES Anne-Marie, pour l'opération sise à NONANT, 42 Rue Bourg concernant des travaux permettant l'autonomie (adaptation de la salle de bain) pour un montant de 10 271 € HT ;
 - 370 € à M. et Mme LECHEVALLIER Philippe, pour l'opération sise à BAYEUX, 8 Rue Georges Bizet concernant des travaux permettant l'autonomie (adaptation de la salle de bain) pour un montant de 7 396 € HT ;
 - 133 € à M. MENARD Jean-Pierre, pour l'opération sise à SAINT VIGOR LE GRAND, 17 Rue Jules Vernes concernant des travaux permettant l'autonomie (adaptation de la salle de bain) pour un montant de 2 662 € HT ;
 - 219 € à Mme TOSTAIN Christiane, pour l'opération sise à VAUX SUR AURE, La Cavée concernant des travaux permettant l'autonomie (adaptation de la salle de bain) pour un montant de 4 394 € HT ;
 - o **3 182 € au titre de logement très dégradé :**
 - à M TOQUET DELEPINE Renan pour l'opération sise à BAYEUX, 41 Rue Saint Loup concernant des travaux de réhabilitation d'un logement dégradé (réhabilitation complète d'un logement à loyer conventionné) pour un montant de 107 510 € ;
- **D'autoriser** le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 13

OBJET : Aménagement du Territoire, OPAH et SIG – Signature de la charte d’engagement des partenaires du chèque éco-énergie Normandie

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, **décide** :

- **De prendre** connaissance de la proposition de la Région pour être signataire de la charte d’engagement des partenaires du chèque éco-énergie Normandie
- **D’autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite charte.

N° 14

OBJET : Aménagement du Territoire, OPAH et SIG – Protocole territorial d’aide à la rénovation thermique des logements privés dans le cadre du programme Habiter Mieux

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, **décide** :

- **D’accorder**, dans le cadre du programme Habiter Mieux de Bayeux Intercom, une participation financière pour le suivi de dossiers par le biais de permanences et une participation financière pour les opérations de montage de dossiers, d’un montant maximum de 500 euros par propriétaires. ;
- **D’autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 15

OBJET : Aménagement du Territoire, OPAH et SIG – Demande de modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Centre-Ville de Bayeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, **décide** :

- **De demander** à monsieur le Préfet d’engager la modification du PSMV de la Ville de Bayeux ;
- **D’autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 16

OBJET : Aménagement du Territoire, OPAH et SIG – Bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local d’Urbanisme Intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, **décide** :

- **De confirmer** que la concertation et la collaboration relative au projet de PLUi se sont déroulées conformément aux modalités fixées par les délibérations n°12 du 25 juin 2015 et n°10 du 28 novembre 2015 ;
- **De tirer** le bilan de la concertation tel qu’il est annexé à la présente délibération ;
- **De tirer** le bilan de la collaboration avec les communes tel qu’il est annexé à la présente délibération ;
- **D’arrêter** une nouvelle fois le projet de Plan Local d’Urbanisme intercommunal et que son contenu est inchangé par rapport au 4 avril 2019.
- **D’autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 17

OBJET : Ressources Humaines – Tableau des effectifs permanents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, **décide** :

- **D’approuver** la création de postes tel qu’indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D’autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés correspondants.

N° 18

OBJET : Ressources Humaines – Convention de partenariat de personnels et de moyens entre Bayeux Intercom et la Ville de Bayeux dans le cadre de l’inclusion numérique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, **décide** :

- **D’approuver** la charte des partenaires du réseau d’inclusion numérique de Bayeux Intercom ;
- **D’approuver** la convention de partenariat de personnels et de moyens jointe en annexe ;
- **D’autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 19

OBJET : Ressources Humaines – Convention de partenariat avec le CNFPT en vue de l’organisation des formations d’intégration des agents de la FPT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention de partenariat avec le CNFPT relative à l'organisation des formations d'intégration des agents de la FPT, jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention.

N° 20

OBJET : Ressources Humaines – Remboursement exceptionnel de frais d'hébergement engagés préalablement à une annulation de stage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le principe de rembourser les frais d'hébergement tel qu'indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 21

OBJET : Ressources Humaines – Mise à disposition de personnel pour l'exposition « Game of Thrones ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la mise à disposition de deux agents de Bayeux Intercom au profit de la Ville de Bayeux dans le cadre du projet exposé dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les conventions de mise à disposition de personnel.

N° 22

OBJET : Ressources Humaines – Mise à disposition de personnel – Entretien des cimetières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la mise à disposition de l'agent de Bayeux Intercom au profit de la Ville de Bayeux ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention de mise à disposition de personnel jointe en annexe.

N° 23

OBJET : Administration Générale – Rapport de mutualisation 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'acter** la présentation du rapport annuel 2018 du schéma de mutualisation ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 24

OBJET : Administration Générale – Rapport d'activité 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'acter** la communication du rapport d'activité 2018 de Bayeux Intercom ;
- **D'autoriser** le Président à adresser le rapport d'activité 2018 au Maire de chaque commune membre.

N° 25

OBJET : Finances – Décisions modificatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les propositions de compléments et d'ajustements de crédits de fonctionnement et investissement sur le budget principal ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 26

OBJET : Finances – Avenants aux Conventions de Mutualisation - Modification de la répartition du temps de travail au sein de la Direction des Finances, du contrôle de Gestion et de la Commande Publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la modification de la répartition du temps de travail des agents au sein de la Direction finances du Contrôle de Gestion et de la Commande Publique et donc de la répartition financière ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les avenants aux conventions portant sur les services.

N° 27

OBJET : Finances – Attribution de compensation – Ville de Bayeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le montant des attributions de compensation, sur la base du rapport de la CLECT et des délibérations des communes ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Bayeux, le 15 juillet 2019

Par déléation,
La Première Vice-Présidente,



Marie-Claude SIMONET